

Logement / Aide remboursable à l'équipement mobilier / ménager / informatique / puériculture

OBJECTIF

- Permettre aux familles l'acquisition d'un équipement mobilier, ménager, informatique, ou de puériculture de première nécessité pour la résidence principale (ou un hébergement indépendant à titre gracieux).

BÉNÉFICIAIRES

- Les familles répondant aux conditions générales.
- Ainsi que les futurs parents dès que la déclaration de grossesse est connue de la Caf.

QUOTIENT FAMILIAL

- Inférieur ou égal à 1 000 € au mois de la demande.

NATURE DE L'AIDE

- Aide remboursable sans intérêts ou subvention en cas de surendettement.
- Plusieurs aides peuvent être contractées dans la limite de 1 000 € par année civile.
- L'achat simultané de plusieurs matériels et mobiliers est possible : possibilité d'achat d'une ou plusieurs tablettes / ordinateurs, dans la limite du nombre d'enfants présents au foyer.

MONTANT

- L'aide s'élève à 1 000 € maximum, dans la limite de 85 % du montant total du devis et en fonction des plafonds définis par la Caf (**Cf page suivante**).
- La famille doit s'acquitter de 15 % minimum du montant de l'achat. La contribution de la famille peut être ramenée à 5 % sur demande motivée pour l'achat d'équipement de chauffage, d'un lave-linge, d'un réfrigérateur, d'équipement de cuisson, ou de la literie.

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

- 12 mensualités par prélèvement sur les prestations familiales mensuelles, avec accord de l'allocataire.
- À titre exceptionnel et sur demande motivée, le remboursement peut se faire en 18 mensualités.

DÉMARCHES ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- L'achat ne doit pas être réalisé avant l'acceptation de l'aide.
- La demande est établie par l'allocataire : **formulaire à télécharger sur le site www.caf.fr > Caf 36 > Onglet Allocataires > Ma Caf > Logement - S'informer sur les aides > Aide remboursable à l'équipement mobilier / ménager / informatique / puériculture.**
- La famille doit déposer le formulaire de demande accompagné du (ou des devis) des équipements choisis et du document complété par le commerçant.
- L'accord est envoyé à la famille par courrier, auquel est joint le plan de remboursement de l'aide financière individuelle. À réception de ce dernier, la Caf procède à l'envoi de l'autorisation d'achat à remettre au commerçant. Le commerçant délivre le matériel après avoir encaissé la participation de la famille. Le montant de l'aide est versé directement auprès du commerçant par la Caf.

SPÉCIFICITÉ

- L'aide ne peut pas être attribuée aux allocataires bénéficiant d'une mesure de protection judiciaire sans l'accord écrit de leur mandataire judiciaire.
- Pour bénéficier de l'aide remboursable les familles ne devront pas être en situation manifeste de surendettement (*Cf. conditions générales*).

PLAFOND PAR ÉQUIPEMENT

- Les montants indiqués correspondent aux plafonds pris en charge dans le cadre d'une aide remboursable à l'équipement mobilier, ménager, informatique et puériculture dans la limite de 1 000 €.
- Les articles d'occasion sont autorisés, si achetés dans une recyclerie, une association caritative, un magasin spécialisé avec un devis et une facture détaillée et opposable.

Équipement ménager

Micro-ondes	100 €
Aspirateur	120 €
Hotte d'aspiration	120 €
Plaque de cuisson	200 €
Chauffe-eau	300 €
Lave-vaisselle	350 €
Four traditionnel	450 €
Cuisinière ou gazinière	450 €
Poêle	450 €
Sèche-linge	450 €
Réfrigérateur	450 €
Congélateur	450 €
Combiné réfrigérateur / congélateur	500 €
Lave-linge	520 €
Lave-linge séchant	620 €

Équipement informatique

Imprimante	100 €
Ordinateur	450 €
Tablette	450 €

Équipement mobilier

Chaise / Tabouret	60 €
Siège de bureau	60 €
Lit 1 place (cadre + chevet)	120 €
Bureau	120 €
Table	160 €
Lit 2 places (cadre + chevets)	220 €
Lit superposé 2 enfants	220 €
Matelas 1 place	220 €
Commode	220 €
Armoire	300 €
Buffet	300 €
Dressing	300 €
Eléments de cuisine	300 €
Sommier 1 place	350 €
Canapé destiné au couchage	400 €
Sommier 2 places	450 €
Matelas 2 places	450 €

Équipement puériculture

Lit bébé ou berceau (cadre de lit)	120 €
Porte-bébé (ou autre moyen de portage)	150 €
Chaise haute	150 €
Siège auto bébé ou cosy	200 €
Base isofix	200 €
Table à langer	200 €
Nacelle poussette	200 €
Matelas lit bébé	220 €
Lit bébé co-dodo	220 €
Poussette (simple, sans nacelle ou cosy)	300 €
Lit combiné avec table à langer	320 €
Poussette double	400 €